

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_007 : TOURISME / AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC "OFFICE DE TOURISME DE LA CABA" ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC - VERSEMENT DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR LA GESTION DU SITE TOURISTIQUE DU ROCHER DE CARLAT**

### **Rapporteur : Madame Magali MAUREL**

Dans le cadre de l'aménagement du site du Rocher de Carlat et du projet « Carlat, une Histoire en Réalité Augmentée », l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac accompagne la Collectivité dans la gestion de l'équipement, en effectuant les prestations d'accueil, de visite et de billetterie sur le site, cela en application de la décision du Bureau Communautaire n° DEC\_2023\_188 du 11 septembre 2023.

Cette cinquième année de fonctionnement du produit touristique, compte tenu d'un contexte touristique tendu, n'a pas permis à l'Office de Tourisme d'équilibrer le budget de fonctionnement de l'accueil du site. Le déficit de cette action s'établit à 11 968 ,06 €.

Conformément à l'article 10.2 de la convention d'objectifs 2023-2025 conclue entre l'EPIC et la CABA, approuvée par délibération n° DEL\_2022\_139 du 15 décembre 2022, un avenant à la convention d'objectifs est aujourd'hui proposé.

Il a pour finalité de fixer les conditions d'attribution de crédits complémentaires à l'Office de Tourisme pour les motifs susdits et à hauteur de la somme rappelée ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'EPIC « Office de Tourisme » et la CABA, en tant qu'il fixe des crédits complémentaires alloués à l'EPIC pour l'année 2023 au titre des prestations réalisées pour la gestion du site de Carlat, conformément à l'article 10.2 de la convention, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.